

**Portant validation du devis de la société EXIM pour la réalisation de carottage
Amiante sur voirie sur la commune**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis n° DE 240520 26986 de la société EXIM pour un devis de réalisation de
carottages d'amiante rue Anne de Ticheville avant de futurs travaux de voirie.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société EXIM d'un devis d'un montant de 2710€ HT.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 29/05/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

